Envoyé en préfecture le 23/05/2023
Reçu en préfecture le 23/05/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230517-DEC202351-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire : 17 MAI 2023

DEC202351

Objet : Mise à disposition du Collège du minibus de la Commune de Varennes-sur-Allier

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des Collectivités territoriales, art. L. 2122-22, alinéa n° 5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai portant délégation au maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDERANT que la Ville possède un minibus 9 places destiné à l'accueil de loisirs ;

CONSIDERANT que le collège Saint Exupéry a sollicité la commune pour une mise à disposition de ce véhicule pour des déplacements de ses élèves à des championnats de France ;

DECIDE de mettre à la disposition du Collège Antoine de Saint Exupéry le minibus 9 places modèle Peugeot Boxer immatriculé 2321 TJ 03 du 24 au 26 mai 2023 et du 7 au 9 juin 2023 pour les déplacements de ses élèves ;

DECIDE de signer la convention avec le Collège ;

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

